

un article "irrespectueux, irréligieux et rempli d'hérésies" sur le mariage.

C'est au moment du sermon, après l'Evangile, que le vénérable prélat, qui officiait à la grande messe dans sa cathédrale, a prononcé cette censure d'une voix forte quoique très émue. La foule encomrait la vaste basilique. Les articles incriminés ont paru hier.

"Commis malgré mon indignité à la garde du dogme et de la morale dans ce diocèse, a dit en substance Sa Grandeur, je manquerais à mon devoir et serais coupable de lâcheté si je n'élevais pas la voix pour dénoncer la doctrine que ces deux feuilles professent sur la question du mariage. J'espère que les auteurs se rétracteront suivant ma direction ; autrement je serai obligé de défendre la lecture de leur feuille à tous les fidèles de mon diocèse."

Nous faisons vœux pour que les propriétaires des deux journaux censurés reconnaissent franchement leur erreur et se soumettent sans hésiter à leur devoir de catholiques.

Le débat soulevé surtout dans la presse protestante à propos de l'affaire Delpit a fait grand bruit parmi la population anglaise non-catholique. Il importe que nous nous rappelions les lois promulguées par l'Eglise sur le mariage ; et nous ne devons pas oublier que s'il est permis à nos frères séparés de discuter ces lois qui ne sont pas celles de leur croyance, l'obéissance et l'amour que nous portons aux règles de notre foi nous défendent de les imiter,

Il doit nous suffire de constater quelles sont les lois de l'Eglise qui président au sacrement de mariage pour que nous y conformions nos sentiments et notre conduite. Et d'ailleurs ces lois sont essentiellement basées sur la raison et sur le droit, comme le sont toutes les lois promulguées par l'Eglise, seule dépositaire et gardienne infailible de la vérité en ce qui touche aux intérêts spirituels de ses fidèles.

Pour un catholique, discuter à la légère les prescriptions de l'autorité religieuse c'est mal ; alléguer certaines considérations accidentelles pour blâmer les lois de l'Eglise, c'est lever l'étendard de la révolte et tomber dans l'hérésie.

Le *Journal*, tout naturellement, s'est

placé au point de vue de Mgr Bruchési et il n'a pas tort, mais il a oublié de parler d'une autre raison plus convaincante encore que celle qu'il invoque pour appuyer sa thèse. Cette raison qui m'intéresse au plus haut degré, je vais la donner, car je sais pertinemment que ni mon vénérable archevêque, ni les gazettes qui relèvent de sa gérance (si j'ose m'exprimer ainsi) ne diront jamais les raisons qui ont porté mon illustre Ordinaire à se donner à lui-même un coup de pied aussi formidable.

Probablement que mon vénérable archevêque avait mal digéré sa tasse de chocolat, lorsqu'il a vu cette narration de plusieurs transactions matrimoniales étalées sous les yeux du public, et qui n'étaient pas de nature à redorer le blason de notre cher clergé.

Ce blason a été tellement *maganné*, comme on dit dans le pays, depuis une dizaine d'années, que les argenteurs et doreurs, et autres industriels de ce genre, n'osent plus entreprendre le *job* de lui donner un lustre même éphémère.

Et ce sont les autorités épiscopales qui portent elles-mêmes le coup fatal à ces institutions.

Mgr Bruchési, parlant *ex cathedra*, a oublié une chose très importante. C'est qu'il s'attaquait aux femmes canadiennes, qui prendront fait et cause, quand même, pour leur camarade.

Je ne suis pas ici pour entrer dans le mérite de la question entre les deux époux. Cela ne me regarde en aucune manière, mais je viens revendiquer mes droits ; et je déclare, de la manière la plus solennelle, que Mgr a eu parfaitement raison de menacer les deux journaux de la censure ecclésiastique, du moment qu'ils font des